

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 21 mars 2023** à 19 h 30 au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

ÉTAIENT PRÉSENT·E·S :

- Monsieur Alexandre Provost - président du CA
- Madame Marie Josée Gagnon - vice-présidente du CA
- Madame Josiane Beaucage
- Madame Danielle Beaumont (teams)
- Monsieur Guy Lajoie
- Madame Chantal Laliberté
- Madame Jade Lizotte
- Madame Tam Mach
- Madame Rélaine Morin
- Monsieur Michel Milot
- Madame Anne-Marie Noël
- Madame Sylvie Poirier
- Madame Jade Shanker
- Madame Marie-Claude St-Onge

PERMANENCE :

- Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale
- Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
- Madame Louise Beupré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
- Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe

INVITÉ·E·S :

- Monsieur Alain Camaraire – directeur de l'organisation scolaire et du transport scolaire
- Monsieur Gilles Deguire – directeur par intérim du Service des technologies de l'information
- Madame Chantal Noël – directrice du Service des ressources financières (teams)
- Madame Céline Falardeau – directrice du Service des affaires juridiques et communication (teams)

1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 36.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. **Ordre du jour**

[Résolution 2023-03-21-CA-01](#)

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Reporter le point 9.1.1. à une séance ultérieure.

Modernisation des contrôles, nettoyage et balancement de la ventilation et peinture de la façade – École Mgr-Euclide-Théberge (document)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 **Assermentation de deux (2) membres du conseil d'administration**

En conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, a procédé à l'assermentation de mesdames Tam Mach et Anne-Marie Noël membres du conseil d'administration.

Ces dernières ont prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

2.2 **Inscription au procès-verbal de deux (2) nouveaux membres désignés au conseil d'administration**

Une entrée de ces serments est faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

2.3 Dépôt des déclarations et engagements des nouveaux administrateurs – Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (documents)

[Résolution 2023-03-21-CA-02](#)

Considérant que l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « *Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Cette déclaration est déposée devant le conseil d'administration* »;

Considérant l'arrivée de mesdames Anne-Marie Noël et Tam Mach à titre de membres de conseil d'administration du CSSDHR;

Il est proposé par madame Jade Lizotte :

Que soient déposés les déclarations et engagements de mesdames Anne-Marie Noël et Tam Mach et ce, tel que prévu à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 Dépôt des déclarations d'intérêts des nouveaux administrateurs – Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (documents)

[Résolution 2023-03-21-CA-03](#)

Considérant que l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « *Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morale, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.* »;

Il est proposé par madame Marie-Claude St-Onge :

Que soient déposées les déclarations d'intérêts des administratrices, mesdames Anne-Marie Noël et Tam Mach, prévues à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



3. Procès-verbal – CA du 31 janvier 2023 – Adoption et suivi (document)

[Résolution 2023-03-21-CA-04](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 31 janvier 2023 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Marie-Claude St-Onge :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 31 janvier 2023 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondance

- 4.1** De madame Marie-Josée Blais, sous-ministre adjointe, secteur de la diversité, des relations extérieures, des anglophones et des Autochtones, ministère de l'Éducation : Informations relatives à la gratuité scolaire des élèves en situation d'immigration précaire à rendre disponibles sur vos sites Web.
- 4.2** De monsieur Philippe Veillette, directeur général de la gestion des infrastructures, ministère de l'Éducation : Addenda à la convention d'aide financière relative au projet d'acquisition de 26 locaux modulaires pour y loger des élèves du secondaire dès l'année scolaire 2023-2024, soit 12 à l'école Joséphine-Dandurand et 14 à la Polyvalente Marcel-Landry.
- 4.3** De monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation : maternelle 4 ans pour l'année scolaire 2023-2024 - Maintien de 18 classes.
- 4.4** De mesdames Nathalie Desrosiers, directrice des encadrements pédagogiques et scolaires et Martine Pageau, directrice du sport, du loisir et de l'activité physique, ministère de l'Éducation : Prolongation de la reconnaissance Sport-études jusqu'en juin 2025 pour l'école Marguerite-Bourgeoys.
- 4.5** De mesdames Nathalie Desrosiers, directrice des encadrements pédagogiques et scolaires et Martine Pageau, directrice du sport, du loisir et de l'activité physique, ministère de l'Éducation : Prolongation de la reconnaissance Sport-études jusqu'en juin 2025 pour l'école Joséphine-Dandurand.

5. Période de questions du public

Madame Anne-Marie Noël, à titre de présidente du comité de parents, rappelle que le comité de parents offre une conférence de madame Guylaine Guay, intitulée « Viv(r)e la différence! », laquelle se tiendra demain le 22 mars à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot à 19 h 30.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

6.1 Vitrine sur les écoles et les centres

Aucune présentation faite dans le cadre de la présente séance.

7. Mot du président

Monsieur Alexandre Provost rappelle que dès demain, soit le 22 mars 2023, débutera une grève des conducteurs d'autobus du transporteur Transdev Québec Inc.. Elle touchera environ 4 000 élèves. Il demande donc aux parents d'être vigilants aux abords des établissements.

À la suite de l'annonce de monsieur François Legault, premier ministre du Québec, à l'effet de revoir certains aspects de la gouvernance des centres de services scolaires, monsieur Provost tient à rassurer les membres du CA quant à l'engagement de la direction générale de conserver le cap sur les priorités de notre organisation et notamment celles en lien avec la réussite des élèves.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

▪ État d'avancement des priorités du PEVR (document)

Dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, madame Marie-Claude Huberdeau dépose les décisions qu'elle a prises depuis la séance du 31 janvier 2023 ainsi que le tableau de mouvement de personnel-cadre.

Elle dépose également le document intitulé « Priorités annuelles 2022-2023 » par lequel, le conseil d'administration peut constater l'état d'avancement des priorités en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Dans le cadre du renouvellement du PEVR, madame Huberdeau remercie les élèves, les parents et les membres du personnel qui ont répondu en grand nombre aux différents sondages. À la suite de ces sondages, les parents et les membres du personnel qui ont manifesté leur intérêt participeront à des groupes de parole. De plus, à la fin du mois d'avril, une activité se tiendra dans l'ensemble des établissements du CSSDHR afin de valider notamment les enjeux, les orientations et les objectifs contenus au PEVR.

Elle rappelle que l'approbation du PEVR par le CA est prévue à la séance du 20 juin 2023.

9. Points de décision

9.1 Octroi de contrat

9.1.1. Modernisation des contrôles, nettoyage et balancement de la ventilation et peinture de la façade – École Mgr-Euclide-Théberge (document)

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

9.1.2. Adhésion au regroupement d'achats – postes informatiques et moniteurs neufs (document)

[Résolution 2023-03-21-CA-05](#)

Considérant que l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats pour les postes informatiques et moniteurs neufs se termine le 31 août 2023;

Considérant que le CAG publie un appel d'offres pour les postes informatiques et moniteurs neufs et qu'il reçoit les soumissions pour le regroupement au nom des organisations participantes;

Considérant que les contrats résultant de cet appel d'offres permettront l'acquisition de postes informatiques et de moniteurs neufs ainsi que d'autres accessoires nécessaires au fonctionnement de l'ensemble de nos établissements;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel que celui offert par le CAG;

Considérant que le Centre de services scolaire identifie le processus d'achats regroupés comme initiative favorisant la réalisation d'économies;

Considérant que la participation du Centre de services scolaire au regroupement d'achats est obligatoire pour commander les équipements informatiques visés par ce mandat et pour bénéficier des allocations du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), liées aux différentes mesures ciblées;

Considérant le grand besoin de postes informatiques et de moniteurs neufs pour combler les besoins ou pour le remplacement du matériel désuet pour l'ensemble du personnel du Centre de services scolaire;

Considérant que la durée de ce mandat est de 24 mois et qu'il pourra être renouvelé pour trois périodes additionnelles de 12 mois après évaluation, le cas échéant pour un montant estimé à 6 000 000,00 \$ sur 5 années;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :



D'autoriser la participation du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières au regroupement d'achats pour les postes informatiques et moniteurs neufs;

De mandater le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin de le représenter et d'agir en son nom dans le cadre de l'appel d'offres du regroupement d'achats pour les postes informatiques et moniteurs neufs;

D'autoriser la direction générale à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières le ou les mandats d'adhésion;

Et

D'autoriser la direction du Service des technologies de l'information à signer et à autoriser les requêtes qui en découleront dans le respect des enveloppes budgétaires prévues pour chacune des années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec (document)

[Résolution 2023-03-21-CA-06](#)

Considérant les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les 5 dernières années;

Considérant les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ., c.A-32.1);

Considérant que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période cinq ans;

Considérant que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé;

Considérant que les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;

Considérant que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors-cadres de son organisation pour le représenter;

Considérant le projet de convention devant être signé par les parties;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

D'adhérer à l'union réciproque pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028;

D'autoriser madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale à signer la convention des membres pour et au nom du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet;

De désigner monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général, à titre de représentant du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Modification de la tarification du transport scolaire – Adoption (document)

[Résolution 2023-03-21-CA-07](#)

Considérant le projet de modification de la tarification du transport scolaire applicable à compter de l'année scolaire 2023-2024, adopté par le CA le 13 décembre 2022 aux termes de la résolution 2022-12-13-CA-08;

Considérant que l'article 6, paragraphe 6 de la *Politique relative au transport* du CSSDHR prévoit que l'élève inscrit au Programme d'éducation intermédiaire (P.E.I.), aux concentrations sportives et artistiques, Langues et communication et au programme Sports-Études a droit au transport. Toutefois, des frais sont prévus lorsque l'adresse principale est située à l'extérieur du bassin desservi par l'école offrant le Programme et que l'élève souhaite se prévaloir du service du transport. De même, des frais sont prévus lorsque l'adresse principale est située à l'intérieur du bassin desservi par l'école offrant des concentrations sportives ou artistiques ainsi que le programme Sports-Études et que l'élève souhaite se prévaloir du service du transport sur l'heure du dîner afin de se rendre de l'école jusqu'à son lieu d'entraînement;

Considérant que l'article 92 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du Centre des services scolaire des Hautes-Rivières prévoit que le conseil d'administration détermine les conditions d'accessibilité au transport de même que les coûts et modalités;

Considérant que le CSSDHR souhaite soutenir les familles ayant plusieurs enfants dans des programmes particuliers en lien avec les frais reliés au transport scolaire;

Considérant que le Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire propose la tarification du transport scolaire suivante, et ce, à compter de l'année scolaire 2023-2024 et que les montants soient par la suite indexés selon le taux annuel d'indexation du transport scolaire de l'année précédente, déterminé par le ministère de l'Éducation du Québec; le résultat est arrondi au 0,05 \$ le plus près ou, s'il en est équidistant, au 0,05 \$ supérieur :

- 200\$ par élève pour du transport AM et/ou PM hors bassin pour les programmes particuliers;
- 100\$ par élève pour du transport le midi CSA (incluant les élèves du bassin de l'école offrant le CSA);



- Une réduction de 50% pour le 2^e enfant et de 100% pour les autres enfants demeurant à une même adresse (le 50% s'applique sur le coût le moins élevé : ex. 1 enfant à 200\$ et un 2^e enfant à 100\$ = remboursement de 50\$).

Considérant les consultations menées auprès du comité consultatif du transport du Centre de services le 19 janvier 2023;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que la tarification du transport scolaire soit adoptée telle qu'indiquée ci-haut et qu'elle soit applicable à compter de l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Modification à la structure administrative des cadres du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières – Service des ressources matérielles (document)

[Résolution 2023-03-21-CA-08](#)

Considérant l'absence prolongée d'une direction adjointe au Service des ressources matérielles;

Considérant la pénurie de personnel et les difficultés de recrutement pour des postes en remplacement;

Considérant les consultations menées à cet égard auprès de l'Association des cadres (AQCS) et de l'Association des directions d'établissement (ADEC) du Centre de services scolaire;

Considérant que la structure proposée correspond aux besoins du Service des ressources matérielles;

Il est proposé par madame Josiane Beaucage :

D'ajouter de façon temporaire un poste cadre à temps complet au Service des ressources matérielles, lequel sera aboli lors du départ du titulaire du poste qui est présentement en absence prolongée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Monsieur Guy Lajoie rend compte des travaux effectués par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de la rencontre tenue le 13 février 2023. Une formation sur l'éthique a été offerte pour tous les administrateurs par madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale et monsieur Mario Champagne directeur général adjoint et secrétaire général.



11. Rapport du comité des ressources humaines

Madame Marie Josée Gagnon rend compte des travaux effectués par les membres du comité des ressources humaines lors de la rencontre tenue le 7 février 2023. Les discussions et les travaux ont porté sur le processus de consultation des critères de sélection d'une direction d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.

12. Rapport du comité PEVR du CA

Madame Rélaine Morin rend compte des travaux effectués par les membres du comité PEVR du CA lors de la rencontre tenue le 20 février 2023. Les discussions et les travaux ont porté sur le plan de communication du PEVR, le projet du plan stratégique du MEQ ainsi que sur les enjeux de réussite de nos élèves. Un exercice de mission-vision-valeurs a également été effectué lors de cette rencontre.

13. Rapport du comité de vérification

Aucune rencontre du comité de vérification n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 31 janvier 2023.

14. Rapport du comité consultatif du transport

Aucune rencontre du comité consultatif du transport n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 31 janvier 2023.

15. Rapport du comité situations d'urgence et communication

Madame Marie Josée Gagnon rend compte des travaux effectués par les membres du comité situations d'urgence et communication lors de la rencontre tenue le 24 février 2023. Les discussions et les travaux ont porté sur les communications aux parents face à une grève éventuelle du transport scolaire.

16. Varia

Aucun point n'est ajouté.

17. Levée de la séance

[Résolution 2023-03-21-CA-09](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que la séance soit levée à 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



18. Huis clos – Évaluation de la séance

Alexandre Provost

Président du CA

Mario Champagne

Secrétaire général